

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 3 juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMINETTE, SOILIH, BOUKANTAR, MMES RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, MABANZA, DIAWARA, HERGAUX, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE représenté par M. BOUKANTAR, M. QAROUACH représenté par MME OGBI, MME AUBRY représentée par M. LAATIRISS, M. BAGAVANE représenté par M. TROADEC, M. BINOIS représenté par MME COMMISSIONNE

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Délibération DEL-2014-0081:Adoption du nouveau règlement intérieur du conservatoire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu sa délibération n°124-2007 du 18 septembre 2007 portant sur la revalorisation des participations familiales pour les cours dispensés par le Conservatoire de Musique, Danse et Arts-Plastiques au titre de l'année 2007-2008 et suivantes,

Vu sa délibération n°169.2008 du 25 novembre 2008 portant sur le tarif d'utilisation des studios d'enregistrement et de répétition,

Vu sa délibération n°11.2009 du 27 janvier 2009 portant sur les dispositions particulières relative à l'application des participations familiales en vigueur au Conservatoire de Musique, de Danse et d'Arts-Plastiques,

Vu sa délibération n°128.2010 du 16 novembre 2010 portant approbation d'une convention de partenariat spécifique pour l'utilisation de locaux au Conservatoire (studios de répétition et/ou d'enregistrement) par des artistes ou groupes impliqués dans la vie locale.

Vu sa délibération n°3.2011 du 25 janvier 2011 portant sur les modalités financières applicables aux familles qui ne renouvellent pas le calcul de leur quotient familial dans les délais.

Vu sa délibération n°096.2011 du 22 novembre 2011 portant approbation du règlement intérieur du Conservatoire municipal de Musique, Danse et Arts Plastiques de la ville

Considérant l'évolution de la structure et des activités proposées aux usagers depuis la validation, en novembre 2011, du règlement intérieur du Conservatoire.

Considérant la modification de certaines procédures d'inscription et de facturation,

Considérant la nécessité de modifier en conséquence certains articles du règlement intérieur,


Délibère, et,

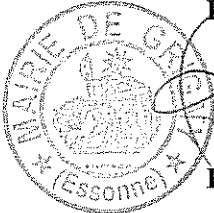
Décide de valider l'ensemble des modifications proposées :

- ▲ Fonctionnement Général, **Articles I.3, I.4, I.5, I.6, I.7, I.12, I.14,**
- ▲ Règlement des Etudes, **Préambule de la partie Enseignement des Arts Plastiques et Articles II.12, II.16, II.17, II.18**
- ▲ Règles d'utilisation des Studios, **Articles III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, III.7, III.8**

Approuve le nouveau règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique, Danse et Arts-Plastiques tel qu'annexé à la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 juin 2014

Transmis en Sous Préfecture le

17 JUIN 2014